

mauvais pour un pays qu'une mauvaise justice, si ce n'est peut-être la mauvaise administration de la justice. Rien ne peut inciter davantage les citoyens à enfreindre les lois que le mépris des lois chez ceux qui sont chargés de les appliquer en général.

Quand un gouvernement comme le nôtre se refuse à obéir à une loi adoptée par le Parlement, j'estime que l'effet produit sur le peuple de ce pays est désastreux. Comment pouvons-nous à la fois parler du respect de la vie et du devoir de l'État de montrer le bon exemple—je crois que c'est un bon argument, valide et logique—alors que le gouvernement fait l'impossible pour rendre méprisable l'administration de la justice. Je crois que la façon dont on présente ce cas fait plus de tort encore que les efforts du solliciteur général, à savoir que les policiers et les gardiens de prison forment une catégorie spéciale. Je suis sûr qu'il est du devoir du gouvernement d'encourager les gens à respecter les représentants de la loi. Nous savons parfaitement que la seule manière d'avoir une société où règnent l'ordre et la loi, où la vie, l'intégrité corporelle et la propriété seront sauvegardées, c'est quand les gens ont assez de respect pour les divers représentants de la loi et leur accordent de plein gré leur entière coopération.

Il est absolument essentiel que nous respections nos policiers. Comment les respecter si le gouvernement nous dit que le policier doit avoir un réconfort, savoir que si on lui enlève la vie, son meurtrier sera pendu, alors qu'on pourra assassiner sa femme et ses enfants et n'être condamné qu'à l'emprisonnement à vie. Où sont le bon sens et la logique dans une pareille situation? S'il est vrai, comme je l'ai toujours prétendu, et comme l'a soutenu le solliciteur général, que la pendaison n'est pas, contre le meurtre, un moyen de dissuasion plus puissant que l'emprisonnement à vie, elle ne l'est évidemment pas plus dans le cas du meurtre d'un policier. En introduisant cette exception dans le bill, nous faisons violence à nos propres raisonnements. Nous nous montrons faibles devant nos propres arguments et nous rendons nos responsables de la loi ridicules en les présentant comme s'ils sollicitaient du Parlement la faveur d'être considérés comme une classe spéciale. En somme, on prétend qu'il faudrait un élément spécial de protection, et que ce sont les organismes policiers qui devraient en bénéficier.

Il est ridicule de prétendre que les gens payés pour courir les plus grands risques afin de réprimer les criminels et de protéger les

citoyens ont eux-mêmes besoin d'une protection spéciale. Toute la statistique qu'on nous a citée doit assurément nous avoir convaincus que la pendaison n'exerce pas une plus grande dissuasion que l'emprisonnement à vie. Nous avons examiné la situation dans les États et dans les pays où l'on a aboli la peine de mort. Personne ne contestera, j'en suis sûr, si nous prenons le cas de deux États semblables de dimension à peu près équivalente, où les policiers sont traités de la même façon dans celui où n'existe pas la peine de mort comme dans l'autre, que l'incidence de la brutalité ou des meurtres de gardiens de prison est supérieure dans l'un des deux.

Ma foi, je ne puis justifier l'inclusion de cette exception dans le bill, car elle n'est que pure hypocrisie ou un geste propitiatoire pour que certains chefs de police laissent la paix au gouvernement. Je sais toute la propagande que font certains d'entre eux. Mais parce qu'ils sont familiers avec le crime, cela ne signifie certainement pas qu'ils comprennent la psychologie de la mentalité du criminel mieux que la plupart d'entre nous à la Chambre.

J'ai écouté les arguments invoqués ici et j'aimerais me reporter au discours qu'a prononcé hier soir le député de Victoria-Carleton (M. Flemming). C'était un bel exemple de logique et d'illogisme. Il a parlé très logiquement du devoir qu'a le gouvernement d'obéir au Parlement, de l'injustice, de l'absurdité—comme il a dit, je crois,—et de l'arbitraire dont fait preuve le gouvernement en demandant au Parlement de s'occuper de cette question lorsque nous l'avons déjà réglée. Cette partie de son discours était claire, brève et très logique, je pense, et renfermait des idées très valables. Pourtant, lorsqu'il a envisagé la question de l'avortement, il a déclaré qu'il lui incombait de protéger les Canadiens et que, naturellement, il ne pouvait songer à abolir la peine de mort, ce qui laisserait le peuple sans défense. Une telle logique me paraît incompréhensible.

Les statistiques parallèles de deux États limitrophes, étudiées depuis un certain nombre d'années, révèlent la fausseté de cette proposition ou de celle selon laquelle la peine de mort est un moyen de dissuasion. Lorsqu'après des années de tâtonnements, on peut simplement arriver à la conclusion que rien ne prouve que l'abolition de la peine de mort pourrait multiplier les assassinats, comment un homme sensé peut-il dire: «Nous devons la maintenir ou nous les laisserons sans défense.» J'ai déjà entendu les arguments invoqués à la Chambre à ce sujet. J'ai déjà